## LOI EL KHOMRI : LE CULTE DU LIBERALISME RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL!

- ->Elle privilégie les accords d'entreprise au détriment du code du travail, des conventions collectives de branche, c'est ce qu'on appelle l'inversion de la hiérarchie des normes ; cela signifie l'allongement sans contrepartie du temps de travail, le raccourcissement arbitraire des temps de repos réglementaires etc...
- ->Elle permet de justifier tout aménagement des conditions de travail au prétexte du « bon fonctionnement de l'entreprise », valeur qui primera désormais sur les droits fondamentaux des salarié-es ;
- ->Elle impose le référendum comme expression sociale, c'est-à-dire passer outre l'organisation collective et syndicale, et individualiser les rapports, isoler les travailleur-euses face à leurs choix, laissant le champ libre aux pressions patronales et au chantage au licenciement, déjà exercés sur les salariées, en particulier les plus précaires (CDD, intérim, pigistes, intermittent-es, stagiaires, contractuel-les ou vacataires de la Fonction publique, etc.);
- -> Elle détruit notre système de cotisations sociales mutualisées (sécurité sociale, 1% logement, allocations chômage, etc.) en imposant le CPA (compte personnel d'activité) après le CPF (compte personnel formation) ou le compte pénibilité, défini comme un « capital individuel » accumulé par chacun dans son parcours de vie : l'individu devient entreprise, le vieux rêve capitaliste libéral est affirmé ;
- -> Elle impose la flexibilité et la précarité, via les CDD et autres contrats précaires bien sûr, mais également via l'intérim, la sous-traitance, voire l'auto entrepreneuriat : elle remet en cause par la multiplication des statuts toute forme de collectivité de travail, et sépare les travailleur-euses en individus isolé-es ; La fonction publique n'est pas épargnée, puisque la Loi prévoit le recrutement de «contractuel-les à temps complet ou incomplet en fonction des besoins du service»
- ->Elle renforce le pouvoir de contrôle de Pôle emploi sur les chômeur-euses, en lui permettant de ponctionner directement les allocations en cas d'indus.

## CES QUELQUES ILLUSTRATIONS CONSTITUENT LE FOND IDÉOLOGIQUE DE LA LOI TRAVAIL,

dans la droite ligne des lois précédentes : le prétendu « volontariat » des salarié-es pour le travail le dimanche, la rupture conventionnelle ou les départs dits « volontaires » en cas de licenciements économiques ; la culpabilisation des sans-emploi à travers le RSA-activité ou la des allocations déaressivité chômage, l'augmentation des annuités et le renforcement de la notion de contributivité en termes de retraite ; la rémunération au mérite plutôt que les augmentations collectives : les mutuelles et assurances privées contre la sécurité sociale ; la participation et l'intéressement contre le salaire, etc...

## IL S'AGIT BIEN D'IMPOSER UN MODELE DE SOCIÉTÉ LIBÉRAL

Celui d'un capitalisme triomphant où l'individu isolé, capitalise dans son coin pour son intérêt propre. Et pour ceux et celles qui resteraient sur le bord du chemin, l'État fera l'aumône: quelque 400 euros par mois de RSA ou de « garantie jeune », quelque 700 euros de minimum vieillesse... En imposant bien entendu un flicage de ses « assisté-es » : obligation d'accepter des petits boulots mal payés, cumul emploi-retraite, etc.

Le capitalisme est fondé sur une distinction claire : ceux qui détiennent les moyens de production (le capital) et le pouvoir social qui en découle directement (actionnaires) ou indirectement (DRH, cadres dirigeants, etc.), contre ceux et celles qui n'ont que leur travail pour vivre. C'est ce qu'on appelle la lutte des classes. Contrairement à ce que tentent de nous faire croire les discours de l'État et des médias dominants, il n'y a en fait pas de place pour l'égalité ou la liberté ou pour des « partenaires sociaux ». Que l'État et le gouvernement prétendent et assènent contraire montre clairement leur place : assurer la continuité du capitalisme et de cette division en classes sociales.



Toutefois, les travailleurs et les travailleuses, à travers l'histoire, ne sont jamais resté-es sans rien faire. **Ils-elles ont arraché, au prix de l'exil, de la prison, voire de leur vie, des droits :** de s'organiser en syndicats, de faire grève, d'avoir des congés payés, de limiter le temps de travail, d'obtenir réparation en cas de licenciement, d'avoir une sécurité sociale et des allocations chômage, d'interdire le travail des enfants, d'imposer des conventions collectives et des salaires minimum, etc.

Non pas en se lamentant ni en demandant gentiment aux puissants, **mais en exigeant**, **en s'organisant et en luttant**, **comme l'histoire du mouvement ouvrier a pu le montrer :** la Commune de Paris en 1871, les bourses du travail, les grèves pour la journée de 8 heures au début du XX<sup>e</sup> siècle, les grèves générales de 1936 ou 1968, la Résistance et le CNR en 1945, et combien d'autres luttes encore.

Obtenir le retrait de la loi travail, comme nous avons obtenu celui des plans Jospin en 1991 et Juppé en 1995, du CPE et CNE en 2006, voilà donc l'enjeu immédiat. Mais, surtout, il nous faut opposer notre logique, notre modèle de société à celui du capitalisme dans sa version la plus libérale. Retrouver les voies de l'auto-organisation collective, de l'autonomie des travailleur-euses (avec ou sans emploi), renouer avec les origines du syndicalisme, sans permanent ou dirigeant autoproclamé négociant à Matignon la longueur de nos chaînes.

Acter que notre société actuelle, ne reconnaît pas l'égalité et la liberté, mais que c'est à nous de les construire dans nos propres institutions et non pas à travers celles que veulent nous imposer patrons et dirigeants politiques.

## Notre arme est la solidarité quand la leur est de nous individualiser :

- revendiquer qu'il est plus égalitaire et juste de socialiser les richesses (par la sécurité sociale ou en assurant un véritable salaire à toutes et tous, quel que soit le « parcours de vie ou professionnel », par exemple) que de les capitaliser chacun dans notre coin ;
- renforcer nos libertés réelles, par exemple en donnant accès aux allocations chômage aux gens qui démissionnent ;
- renforcer nos droits et protections collectives en étendant le droit syndical pour tous et toutes quelle que soit la taille de l'entreprise et le statut (vacataires ou contractuel-les notamment), en rétablissant la hiérarchie stricte des normes, en supprimant la loi Macron et les décrets qui par exemple restreignent les pouvoirs des CHSCT;
- défendre nos « libertés fondamentales », avec le retrait des politiques sécuritaires, l'amnistie des militant-es de Goodyear, Air France, La Poste et autres ou encore la liberté d'affichage et de diffusion de tract dans l'espace public;
- imposer la solidarité de classe et la liberté des peuples : accueil des migrant-es, arrêt des guerres impérialistes, liberté de circulation de tous et de toutes plutôt que celle bien réelle des capitaux.

Pour la CNT, le rapport de force doit se faire par la mobilisation de tous et de toutes, en s'organisant dans les syndicats outil social et économique appartenant aux travailleur-euses et non aux bureaucrates. Le communisme libertaire, projet révolutionnaire porté par la CNT, basé sur la socialisation et l'autogestion des moyens de production, de répartitions des richesses produites par ceux et celles qui travaillent est une urgence sociale, politique, économique et écologique. À l'heure où de sombres nuages nous empêchent de voir la justice sociale et la solidarité, la CNT affirme que chacun-e se doit de rejoindre le combat et de construire une dynamique de confrontation sociale contre l'État, le Capital et la classe politique.



POUR LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL MANIFESTATION Samedi 9 avril, 10H30 RDV au Taureau (Avenue J. Jaures Nîmes)